

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18875**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Urbanisme et Aménagement Spécialité DYATER (Dynamiques et Aménagement des espaces, Territorialités)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II	Président de l'Université Haute Bretagne Rennes II, M. Le Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce Master DYATER (Dynamiques et Aménagement des espaces, Territorialités) vise à former des professionnels de l'analyse territoriale, amenés à intégrer des organisations ou entreprises développant une activité de recherche en géographie et aménagement des territoires.

Capacité à travailler de manière autonome sur un sujet complexe
Ouverture sur les questionnements sociaux et territoriaux contemporains, à l'échelle régionale, nationale et internationale,
Ouverture sur l'international (Europe, Amérique latine, Afrique...),
Capacité de recherche et d'exploitation bibliographique spécialisée,
Capacité de synthèse, de rédaction écrite et d'expression en public,
Connaissance des outils élémentaires de la géographie (cartographie, statistiques, analyse qualitatives de sources, travail de terrain, initiation à l'enquête et à l'entretien...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Recherche publique et privée,
Enseignement supérieur après poursuite en doctorat,
Bureaux d'étude en aménagement de l'espace, urbanisme, développement social et urbain,
Administrations publiques,
Entreprises privées.

Chargés d'études et de recherches,
Métiers de l'aménagement, de l'urbanisme et de la géographie sociale,
Métiers de l'action publique territorialisée dans des administrations, collectivités territoriales ou des organismes mixtes ou des associations (développement social et local, aménagement, urbanisme),
Métiers de l'enseignement supérieur, après une poursuite en Doctorat,
Métiers de la recherche publique (CNRS, IRD, Grands établissements etc.) après la poursuite d'un Doctorat.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 (30 ECTS)

Approches territoriales 1 : 48h (6 ECTS)

- Actions et acteurs en géographie et en aménagement (12h CM)
- Vulnérabilités, risques, durabilité (12h CM)
- L'espace dans les sciences humaines, sociales et environnementales (12h CM)
- Analyse spatiale (12h CM)

Outils Méthodologiques 1 : 72 h (7 ECTS)

- Images spatiales des territoires (6h CM + 18h TD)
- Statistiques, tests, régression (6h CM + 18h TD)
- Projet SIG (6h CM + 18h TD)

Spécialité « Urbanisme et aménagement » : 24 h (7 ECTS)

- Patrimoine urbain et aménagement (12h CM)
- Enjeux urbanistiques dans les villes contemporaines (12h CM)

Spécialité « Espaces et sociétés » : 54 h (10 ECTS)

- Espaces et sociétés dans les pays du Sud (12h CM)

- Ordre et désordre urbain (12h CM)
- Sociologie de la santé (12h CM + 6h TD)
- Atelier : approches scientifiques (12h TD)

UEL Langue : 12 h (0 ECTS)

Anglais (12h TD)

Semestre 2 (30 ECTS)

Approches territoriales 2 : 48h (5 ECTS)

- Paysages et aménagement (12h CM)
- Espaces ruraux et politiques de développement rural (12h CM)
- Transports, mobilité et réseaux (12h CM)
- Bien-être et territoires (12h CM)

Outils Méthodologiques 2 : 48h (6 ECTS)

- Techniques d'enquête (6h CM + 18h TD)
- Base de données (6h CM + 18h TD)

Spécialité « Urbanisme et aménagement » : 36h (6 ECTS)

- Espaces publics et production urbaine (6h CM, 6h TD)
- Usages et appropriation des espaces publics (6h CM, 6h TD)
- Ségrégation et enjeux sociaux (12h CM)
- Architecture et images de la ville (12h CM)

Spécialité « Espaces et sociétés » : 54h (8 ECTS)

- La territorialisation des politiques en direction des populations (12h CM + 6h TD)
- Action publique et solidarités territoriales (12 CM + 6 TD)
- Regards des SHS sur l'environnement (12h CM)
- Production de recherche (6h TD)

UEL Langue : 12h (5 ECTS)

Anglais (12 h TD)

Semestre 3 (30 ECTS)

Approches internationales des stratégies territoriales : 42 h (12 ECTS)

- Prospective territoriale dans l'Union européenne (cours commun inter-mentions) (12 CM)
- Dynamiques urbaines : perspectives internationales (avec AUDIT et ACT) (12 CM)
- Stratégies urbaines : gérer le déclin et renouveler la ville (avec AUDIT) (en anglais) (12 CM + 6 TD)

Spécialité « Espaces et sociétés » 3 : 66 h (18 ECTS)

- Ruralité et urbanité (12 CM + 6 TD)
- Action publique dans les pays du Sud (12 CM + 6 TD)
- Débats et controverses scientifiques dans les géographies sociales et culturelles (12 CM + 6 TD)
- Sociologie des migrations (avec master Sociologie) (12 CM + 6 TD)
- Aide à l'élaboration du projet de recherche (12 TD)

Semestre 4 (30 ECTS)

Mémoire de recherche : suivi et soutenance (24 h TD)

- Réalisation d'un stage de recherche fondamentale au sein d'un Laboratoire et rédaction d'un Mémoire présentant les résultats de cette recherche.

Séminaires du laboratoire ESO-Rennes

- Suivi des séminaires du lundi et participation aux activités de recherche du Laboratoire d'accueil.

Travaux de terrain (6 TD)

- Travaux d'observation et de recherche sur le terrain en lien avec les enseignements du master et/ou les activités du laboratoire.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20100641 / 04 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**